

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2994

27 novembre 2013

SOMMAIRE

AK-2 Architektur + Design	143676	Mare di Gallura S.A	143674
Almira Holdings	143676	Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l.	143669
Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	143675	Meridiana Holdings S.à r.l.	143674
GTI Investments	143691	Naturepearls	143697
Health Alternative Strategy, HAS	143676	NetBiz S.A.	143706
Heli-Stee	143691	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	143675
Heloise Property S.A.	143676	Norama Fund	143700
Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l.	143677	Norama Fund	143697
Hung 1 Sàrl	143686	North-South Impex s.à r.l.	143675
Icon Luxembourg S.à r.l.	143693	Octava Immobilienbeteiligungen S.à r.l. ..	143704
IF 1 Sàrl	143685	OLFI Lux Holdings S.à r.l.	143712
IF Log 1 Sàrl	143686	Omnium S.A.	143704
IF TOP Sàrl	143686	Orange India Holdings SARL	143707
IG TOP S.à r.l.	143687	Ostria Investments S.à r.l.	143707
IKB Lux Beteiligungen S.à r.l.	143687	P.A.	143703
Immo-Alma S.A.	143685	Perledecor	143699
Immo Royal Partners S.A.	143691	Phlavia Luxembourg S.à r.l.	143669
Impact Immo S.à r.l.	143696	Platifer S.à r.l.	143699
INA Holdings S.à r.l.	143687	Procarlux S. à r.l.	143699
Intellectual Property Holdings S.A.	143697	Prosol Holding S.A.	143699
Intellux Capital Management S.A., SPF ..	143697	Prospector Offshore Drilling S.A.	143699
International Safety Hard Alloy Corporation	143696	Prospector Offshore Drilling S.A.	143698
Inyxa S.A.	143695	River Plaza Holdco S.à r.l.	143670
Ippocrate Luxembourg S. à r.l.	143694	Rudolf STEINER Fonds fir Waldorfpädagogik	143698
Isalpha	143694	Sofagi S.C.A.	143666
Isolation Europe S.A.	143695	Solax S.A.	143711
IT Consulting & Testing Solutions S.A. ..	143695	Ter-Invest S.A.	143710
Kelly Properties S.A.	143695	Three Screen Media	143707
Kochco International S.A.	143695	Vericom S.A.	143707
Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l. ...	143694	World International Building Sà r.l.	143708

Sofagi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 143.114.

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SOFAGI S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.114, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2892 du 3 décembre 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 20 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 732 du 26 mars 2013.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean Zorbibe, demeurant à CH-01206 Genève, 10, rue de Beaumont,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-David Zorbibe, demeurant à CH-1231 Conches, 20A, Chemin du velours.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Lebeau, directeur, L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Reclassification des cinq cent vingt-sept mille trois cent soixante et onze (527.371) actions en:

- Une (1) action de commandité, et;
 - Cinq cent vingt-deux mille trois cent soixante-dix (522.370) actions de commanditaires normales;
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe A;
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe B;
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe C;
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe D;
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe E;
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe F;
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe G;
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe H;
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe I; et,
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe J,
- avec une valeur nominale de cent (100) euros chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Pouvoir au Gérant commandité de procéder à l'échange des actions.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présentes et représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de créer plusieurs catégories d'actions et de reclasser les cinq cent vingt-sept mille trois cent soixante et onze (527.371) actions représentatives du capital social de la Société en:

- Une (1) action de commandité, et;
- Cinq cent vingt-deux mille trois cent soixante-dix (522.370) actions commanditaires normales;

- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe A (les "Actions de Classe A");
- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe B (les "Actions de Classe B");
- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe C (les "Actions de Classe C");
- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe D (les "Actions de Classe D");
- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe E (les "Actions de Classe E");
- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe F (les "Actions de Classe F");
- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe G (les "Actions de Classe G");
- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe H (les "Actions de Classe H");
- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe I (les "Actions de Classe I") et,
- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe J (les "Actions de Classe J").

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante-deux millions sept cent trente-sept mille cent euros (EUR 52.737.100) représenté par 527.371 (cinq cent vingt-sept mille trois cent soixante et onze) actions, divisées en 1 (une) action de commandité d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), 522.370 (Cinq cent vingt-deux mille trois cent soixante-dix) actions de commanditaires normales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) et 5.000 (cinq mille) actions sous forme de dix classes d'actions (de A à J), d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros), réparties comme suit:

- Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe A (les "Actions de Classe A");
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe B (les "Actions de Classe B");
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe C (les "Actions de Classe C");
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe D (les "Actions de Classe D");
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe E (les "Actions de Classe E");
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe F (les "Actions de Classe F");
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe G (les "Actions de Classe G");
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe H (les "Actions de Classe H");
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe I (les "Actions de Classe I") et,
 - Cinq cent (500) actions de commanditaires de classe J (les "Actions de Classe J"),
- chacune entièrement libérée.

Toutes les Actions de Classe A, les Actions de Classe B, les Actions de Classe C, les Actions de Classe D, les Actions de Classe E, les Actions de Classe F, les Actions de Classe G, les Actions de Classe H, les Actions de Classe I et les Actions de Classe J seront collectivement désignées comme les "Classes d'Actions" selon le cas, ou individuellement comme la "Classe d'Actions". Toutes les Actions ordinaires et les Classes d'Actions seront désignées collectivement comme "Actions" selon le cas, ou individuellement comme "Action".

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois au moyen d'une résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) votant selon les règles de quorum et de majorité établies par les statuts ou par la loi. Toutes les résolutions concernant une réduction de capital social seront prises à la majorité des 2/3 (deux tiers) des votes des actionnaires.

Rachat des Classes d'Actions

La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Classe(s) d'Actions entière(s) par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans cette/ces Classe(s) d'Actions.

De telles Classes d'Actions rachetées par la Société devront être annulées. Le rachat et l'annulation d'actions seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique des Classes d'Actions émises (en commençant par les Actions de Classe A) et (ii) toujours effectués pour toutes les actions de la Classe d'Actions concernée.

L'annulation de la/des Classe(s) d'Actions sera décidée par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe d'Actions (dans l'ordre alphabétique mentionné ci-dessus), cette Classe d'Actions donne droit à ses détenteurs au prorata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) tel que cela devra être déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas). Le montant total d'annulation (le "Montant Total d'Annulation") sera le montant déterminé, en conformité avec l'article 72.2 b) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par le Gérant commandité et approuvé par l'Assemblée Générale

des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque catégorie d'Actions, de la Classe A à la Classe J inclus, sera le Montant Disponible tel que défini ci-après de ladite catégorie au moment de son annulation. Néanmoins, le Gérant commandité peut envisager/fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent soit notifié par le Gérant commandité à tous les actionnaires de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation ne soit pas contesté par écrit par un actionnaire de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du Gérant commandité.

Le montant d'annulation par action (le "Montant d'Annulation par Action") sera calculé en divisant le montant total d'annulation par le nombre d'actions émises dans une Classe d'Actions devant être repayée et annulée.

Au rachat et à l'annulation des actions de la/des Classe(s) d'Actions concernée(s), le Montant d'Annulation par Action sera du par la Société et exigible à compter de cette date.

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets non-distribués de la Société depuis la Date des Comptes Intérimaires augmenté (i) de toute prime d'émission librement distribuée allouée spécifiquement à la/aux Classe(es) d'Actions à racheter et à annuler avant rachat et annulation ou au cas où la prime d'émission ne serait pas spécifiquement allouée à une ou des Classe(s) d'Actions, le montant total de la prime d'émission divisé par le nombre d'Actions existantes avant rachat et annulation multiplié par le nombre d'actions de la/des Classe(s) d'Actions à racheter et à annuler, (ii) des autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (iii) si nécessaire du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) d'Actions à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés)

PE = toute prime d'émission librement distribuée allouée spécifiquement à la /aux Classe (es) d'Actions à racheter et à annuler avant rachat et annulation ou au cas où la prime d'émission ne serait pas spécifiquement allouée à une ou des Classe(es) d'Actions, le montant total de la prime d'émission divisé par le nombre d'Actions existantes avant rachat et annulation multiplié par le nombre d'actions de la/des Classe(s) d'Actions à racheter et à annuler et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe d'Actions devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts.

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe d'Actions concernée.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale donne pouvoir au Gérant commandité de procéder à l'échange des actions en conformité avec les décisions prises ci-avant.

Constatation

L'assemblée générale constate, conformément à l'article 27 des statuts de la Société, que les décisions ci-avant ont été prises avec l'accord de l'Actionnaire Commandité.

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ZORBIBE, J.-D. ZORBIBE, E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2013. LAC / 2013 /43673. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145757/178.

(130177833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Phlavia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.339.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 1^{er} octobre 2013, que:

- Fifth Cinven Fund (No. 1) Limited Partnership représenté par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, ayant son siège social à Tudor House, BGU - GY1 3PP St. Peter Port a transféré 1012 parts sociales

- Fifth Cinven Fund (No. 2) Limited Partnership représenté par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, ayant son siège social à Tudor House, BGU - GY1 3PP St. Peter Port a transféré 1052 parts sociales

- Fifth Cinven Fund (No. 3) Limited Partnership représenté par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, ayant son siège social à Tudor House, BGU - GY1 3PP St. Peter Port a transféré 38 parts sociales

- Fifth Cinven Fund (No. 4) Limited Partnership représenté par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, ayant son siège social à Tudor House, BGU - GY1 3PP St. Peter Port a transféré 993 parts sociales

- Fifth Cinven Fund (No. 5) Limited Partnership représenté par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, ayant son siège social à Tudor House, Le Bordage, BGU - GY1 St Peter Port, enregistré au Registre des Sociétés de l'Île de Guernesey sous le numéro 1720 a transféré 394 parts sociales

à

Fifth Cinven Fund (No. 6) Limited Partnership, représenté par son General Partner, Cinven Capital Management (V) Limited Partnership Incorporated, agissant à son tour par l'intermédiaire de son General Partner, Cinven Capital Management (V) General Partner Limited, ayant son siège social à Tudor House, 3rd Floor, Le Bordage BGU - GY1 St Peter Port, enregistré au Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Phlavia Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013148857/38.

(130181646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.078.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Matrix German Portfolio One Kaiserslautern S.à r.l.

Référence de publication: 2013149939/12.

(130183695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

River Plaza Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.282.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of River Plaza Holdco S. à r.l. (hereinafter the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180282, incorporated by a notarial deed drawn up by Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 16 September 2013. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"). The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed dated 24th September 2013 and drawn up by Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (acting in replacement of the undersigned notary) and have not yet been published in the Mémorial.

The meeting is chaired by Ms Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary, and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg,

I.- The names of the Shareholders, represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxy forms, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that:

1. nine million five hundred thousand (9,500,000) Class A1 Shares;
2. nine million five hundred thousand (9,500,000) Class A2 Shares;
3. nine million five hundred thousand (9,500,000) Class A3 Shares;
4. nine million five hundred thousand (9,500,000) Class A4 Shares;
5. nine million five hundred thousand (9,500,000) Class A5 Shares;
6. five hundred thousand (500,000) Class B1 Shares;
7. five hundred thousand (500,000) Class B2 Shares;
8. five hundred thousand (500,000) Class B3 Shares;
9. five hundred thousand (500,000) Class B4 Shares; and,
10. five hundred thousand (500,000) Class B5 Shares;

Representing 100 % of the share capital of the Company, are represented at this meeting. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and having received a due convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

1. To fully amend and restate article 12.5 of the Articles (board meetings).
2. To insert new definitions of "Asset Management Agreement", "Propco", "Property Management Agreement", "Signature Date" and "Share Purchase Agreement" in article 19 of the Articles (Definitions).
3. To amend article 14.2 of the Articles (Business Year).
4. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolved to fully amend and restate article 12.5 of the Articles (board meetings) as follows:

" **12. Board meetings.**

[...]

12.5 In compliance with the Articles and any Investment Agreement, any Manager shall not do or (so far as lies within his or her power) permit any decision on a matter relating to the Company to be made without the prior approval of the Board of Managers on the following matters:

12.5.1 Decisions relating to other Group Companies

- a. any material amendment to the Business Plan;
- b. any conclusion, modification or renewal of an agreement entered into between any of the Group Companies with any of the Investors or of their Affiliates;
- c. any decision relating to constitutional documents of any of the Group Companies, in particular but not limited to (i) any modification any of the Group Companies by-laws or regulations (except for the modifications of Propco's by-laws made on Signature Date) and (ii) any situation where there needs to be considered whether to proceed with the dissolution or liquidation of any of the Group Companies;
- d. any decision relating to new investment and divestments to be made by any of the Group Companies, in particular but not limited to (i) the Transfer of shares of any of the Group Companies, (ii) the issuance of any new Financial Instruments by any of the Group Companies, (iii) any capital expenditure to be completed by any of the Group Companies exceeding € 1,000,000 which is not provided in the Business Plan and (ii) any proposed acquisition, sale or Transfer (whether directly or indirectly) by any of the Group Companies of a real estate property or any other asset with a net book value equal to or above €500,000;
- e. any decision to materially vary the terms of or terminate any of the Asset Management Agreement or the Property Management Agreement;
- f. any decision relating to any claim exceeding € 500,000 to be made under the Share Purchase Agreement and during the corresponding claim procedure under the Share Purchase Agreement;
- g. any of the decisions mentioned in the Investment Agreement which are significant and, more generally, any material decisions to be made by any of the Group Companies.

12.5.2 Decisions relating to the Company:

- a. any decision relating to the financing of the Company, including (i) the entry into of any third party financing and/or hedging instrument and/or the issuance of any of the Financial Instruments, (ii) any decision to vary the terms and/or totally or partially pay and repay any third party financing and/or hedging instrument and/or Financial Instruments entered into by the Company and (iii) any waiver to be requested and/or any notification and or communication to be made to any third party lenders and/or hedging counterparty and/or Financial Instruments holders under third party financing and/or hedging instrument and/or Financial Instruments entered into by the Company;
- b. any decision relating to (i) any guarantee whatsoever (caution, aval, garantie, etc.) to be granted by the Company, (ii) any project to grant a security whatsoever over any of the Company's assets and/or (iii) any project to grant any pre-emption or preferential right to the benefit of a third party;
- c. any conclusion, modification or renewal of an agreement entered into between the Company and any of the Investors or of their Affiliates;
- d. the appointment of any new Company's auditors;
- e. and, more generally, any decision requiring a shareholders decision under these Articles."

Second resolution

The Shareholders resolved to insert new definitions of "Asset Management Agreement", "Propco", "Property Management Agreement", "Signature Date" and "Share Purchase Agreement" in article 19 of the Articles (Definitions) which shall read as follows:

" **19. Definitions.**

[...]

"Asset Management Agreement has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

[...]

"Propco" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Property Management Agreement" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

[...]

"Share Purchase Agreement" has the meaning ascribed in any Investment Agreement.

"Signature Date" has the meaning ascribed in any Investment Agreement."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 14.2 of the Articles (Business Year) as follows:

" **14. Business year.**

[...]

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the first Tuesday of the month of June at 10.15 a.m. each year. If such meeting is not a business day, it should be held on the immediate following business day."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand euros (EUR 1,000.-)

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de "River Plaza Holdco S.à r.l.", (ci- après, la "Société") une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B180282, constituée en vertu d'un acte notarié rédigé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 16 septembre 2013. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte de Me Martine Schaeffer (agissant en remplacement du notaire soussigné) en date du 24 septembre 2013 et n'ont pas encore été publiés au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

Le président nomme pour agir en tant que secrétaire et l'assemblée élit pour agir en tant que scrutateur Madame Flora GIBERT employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

I. Les noms des Associés représentés à l'assemblée, les mandataires des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées ne varietur par les parties comparantes et le notaire, devront rester annexées au présent acte et devront être enregistrées avec lui

II. Il apparaît de la liste de présence que:

1. neuf millions cinq cent mille (9.500.000) parts sociales de catégorie A1;
 2. neuf millions cinq cent mille (9.500.000) parts sociales de catégorie A2;
 3. neuf millions cinq cent mille (9.500.000) parts sociales de catégorie A3;
 4. neuf millions cinq cent mille (9.500.000) parts sociales de catégorie A4;
 5. neuf millions cinq cent mille (9.500.000) parts sociales de catégorie A5;
 6. cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B1;
 7. cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B2;
 8. cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B3;
 9. cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B4; et,
 10. cinq cent mille (500.000) parts sociales de catégorie B5,
- représentant 100% du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée.

Les Associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance et avoir reçu une convocation régulière. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Modifier et refondre intégralement l'article 12.5 des Statuts (réunions du conseil de gérance).
- 2) Insérer les nouvelles définitions de "Contrat de Gestion d'Actifs", "Propco", "Contrat de Gestion de Propriété", "Date de Signature" et "Contrat d'Acquisition d'Actions" dans l'article 19 des Statuts (Définitions).
- 3) Modifier l'article 14.2 des Statuts (Exercice Social).
- 4) Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de totalement refondre et modifier l'article 12.5 des Statuts (réunions du conseil de gérance) comme suit:

12. Réunions du Conseil de Gérance.

[...]

12.5 En conformité avec les Statuts et tout Accord d'Investissement, un Gérant ne doit pas prendre ou (dans la mesure de son pouvoir) autoriser, sans l'approbation préalable du Conseil de Gérance, toute décision qui doit être prise concernant les sujets suivants (chacun un "Sujets d'Autorité"):

12.5.1 Décisions relatives aux autres Sociétés du Groupe

- a. toute modification substantielle du Business Plan;
- b. toute conclusion, modification ou tout renouvellement de tout contrat conclu entre l'une des Sociétés du Groupe avec l'un des Investisseurs ou de leur Affiliés;
- c. toute décision relative aux documents constitutionnels de l'une des Sociétés du Groupe, en particulier mais non limité à, (i) toute modification des statuts ou règles d'une Société du Groupe (sauf concernant les modifications des statuts de Propco effectuées à la Date de Signature) et (ii) toute situation où il est nécessaire de considérer s'il faut procéder à une dissolution ou liquidation de l'une des Sociétés du Groupe;
- d. toute décision relative aux nouveaux investissements ou désinvestissements devant être réalisés par l'une des Sociétés du Groupe, en particulier, mais non limité, (i) au Transfert d'actions de l'une des Sociétés du Groupe, (ii) l'émission de tous nouveaux Instruments Financiers par l'une des Sociétés du Groupe, (iii) toute dépense de capital devant être effectuée par l'une des Sociétés du Groupe dépassant € 1.000.000 qui n'est pas prévue par le Business Plan et (iii) toute acquisition, vente ou tout transfert proposé (que cela soit directement ou indirectement) par l'une des Sociétés du Groupe d'une propriété immobilière ou d'un autre actif avec une valeur nette comptable égale ou supérieure de € 500.000;
- e. toute décision de modifier substantiellement les termes de ou de résilier l'un des Contrat de Gestion d'Actifs ou de Contrat de Gestion de Propriété;
- f. toute décision relative à toute créance dépassant € 500.000 devant être prise en vertu du Contrat d'Acquisition d'Actions et durant la procédure de revendication de créance correspondante en vertu du Contrat d'Acquisition d'Actions;
- g. l'une des décisions mentionnées dans l'Accord d'Investissement qui sont significatives et, plus généralement, toutes décisions substantielles devant être réalisées par l'une des Sociétés du Groupe.

12.5.2 Décisions relatives à la Société

- a. toute décision concernant le financement de la Société, y compris, (i) la conclusion de tout financement de tiers et/ou instrument de couverture et/ou toute émission de n'importe lequel des Instruments Financiers, (ii) toute décision de modifier les termes et/ou totalement ou partiellement payer et rembourser tout financement de tiers et/ou instrument de couverture et/ou Instruments Financiers conclus par la Société et (iii) toute renonciation devant être demandée et/ou notification et/ou communication devant être réalisée à des prêteurs tiers et/ou contrepartie de couverture et/ou détenteurs d'Instruments Financiers en vertu d'un financement tiers et/ou instrument de couverture et/ou d' Instruments Financiers conclus par la Société;
- b. toute décision en relation avec (i) toute garantie sous toute forme (caution, aval, garantie, etc) devant être octroyée par la Société, (ii) tout projet d'accorder une garantie sous toute forme sur tous biens de la Société et/ou (iii) tout projet d'accorder tout droit de préemption ou droit préférentiel en faveur d'un tiers;
- c. toute conclusion, modification ou renouvellement d'un accord conclu entre la Société et l'un des Investisseurs ou leur Affiliés;
- d. la nomination de tous nouveaux auditeurs de la Société,
- e. et plus généralement toute décision requérant une décision des associés en vertu de ces Statuts."

Seconde résolution

Les Associés décident d'insérer les nouvelles définitions de "Contrat de Gestion d'Actifs", "Propco", "Contrat de Gestion de Propriété", "Date de Signature", et "Contrat d'Acquisition d'Actions" dans l'article 19 des Statuts (Définitions) qui se lisent désormais comme suit:

" 19. Définitions.

[...]

"Contrat de Gestion d'Actifs" a la signification qui lui est donnée dans tout Accord d'Investissement.

"Contrat de Gestion de Propriété" a la signification qui lui est donnée dans tout Accord d'Investissement.

"Contrat d'Acquisition d'Actions" a la signification qui lui est donnée dans tout Accord d'Investissement.

"Date de Signature" a la signification qui lui est donnée dans tout Accord d'Investissement.

[...]

"Propco" a la signification qui lui est donnée dans tout Accord d'Investissement."

Troisième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 14.2 des Statuts (Exercice Social) comme suit:

" 14. Exercice social.

[...]

14.2 Si, à ce moment, la Société a plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle devra être tenue chaque année en conformité avec l'article 196 de la Loi de 1915, le premier mardi du mois de juin à 10:15 heures chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, elle sera tenue au prochain jour ouvrable immédiat."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants a signé l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46847. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148888/233.

(130181737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Meridiana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.740.

Les statuts coordonnés au 15 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013149950/11.

(130182855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Mare di Gallura S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.683.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 juillet 2006

EXTRAIT

Patrick LECÊTRE, né le 2 avril 1949 à Paris (France), demeurant au 41 Rue Siggy Vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, a été nommé, en date du 10 octobre 2013, représentant permanent au nom et pour le compte de la société MEIVALUX IMMOBILIERE S.A., administrateur de la société MARE DI GALLURA S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MARE DI GALLURA S.A.

Référence de publication: 2013149956/14.

(130183214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.643.305.960,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

Il est à noter qu'en date du 25 octobre 2013, les associés de la Société ont pris la décision suivante:

- Le renouvellement du mandat des gérants ci-dessous mentionnés, pour une période indéterminée:

* Madame Miriam MURPHY CHAPUT;

* Monsieur Peter GERRARD;

* Monsieur Christopher JENNER;

* Monsieur Mark FLAWN

En conséquence de ce qui précède, il est à noter que la composition du Conseil de Gérance est la suivante:

- Madame Miriam MURPHY CHAPUT;

- Monsieur Peter GERRARD;

- Monsieur Christopher JENNER;

- Monsieur Mark FLAWN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013150003/22.

(130183257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

North-South Impex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 40.459.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée NORTH-SOUTH IMPEX s.a r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B40459, dont le siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt, a été dénoncé en date du 31 août 2013.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Maître Yves TUMBA MWANA

Le liquidateur

Référence de publication: 2013150005/16.

(130183341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.385.

EXTRAIT

En date du 28 octobre 2013, l'associé unique de la Société, Axalta Coating Systems Luxembourg Holding S.à r.l., a adopté la résolution suivante:

L'associé unique décide de nommer gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et pour un mandat d'une durée illimitée Monsieur Otmar Hauck, né le 23 Août 1955 à Neuses a D Eichen J Grosssheirath, Ingénieur mécanique, demeurant professionnellement à Horbeller Strasse 15, 50858 Köln (Allemagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013150297/16.

(130184488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Almira Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.785.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 26 septembre 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- René Beltjens, Administrateur de classe A, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Pavlo Dyachenko, Administrateur de classe B, avec adresse au 65, Stepanenko street., Gadyach, Poltavskiy, Ukraine
pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150286/19.

(130183821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

AK-2 Architektur + Design, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3590 Dudelange, 43, place de l'Hôtel de Ville.

R.C.S. Luxembourg B 145.169.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013150307/9.

(130184055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Heloise Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.900.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HELOISE PROPERTY S.A.

Référence de publication: 2013150544/10.

(130184354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Health Alternative Strategy, HAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.425.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 octobre 2013 que l'assemblée a décidé de nommer en remplacement de l'administrateur sortant Monsieur Bernard LANG, Directeur Financier, né le 8 mars 1956 à Nancy (France), demeurant Villa Woodstock, Avenue Allen Stoneham F- 62520 LE TOUQUET (France). Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2013150539/16.

(130184005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.345.764,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.409.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.409 and with a share capital of one million five hundred thirty-six thousand five hundred fourteen Canadian Dollar (CAD 1,536,514.-) (the Company). The Company has been incorporated on July 11, 2008, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1991 dated August 14, 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on June 25, 2013, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of notary Maître Henri Hellinckx, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

I. True North Retail Investments I, Inc., a corporation formed under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered address with Incorporating Services Ltd., 2711 Centerville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered with the Delaware Division of Corporations under number 4048912 (the Shareholder 1),

holding five hundred seventy-seven thousand five hundred (577,500) optional redeemable preferred shares of the share capital of the Company,

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

II. Hudson's Bay Trading Company, L.P., a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered address with Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KYI-III, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships under number 56564 (the Shareholder 2, and together with the Shareholder 1, the Shareholders),

holding ninety-five thousand three hundred eighty-two (95,382) class A shares and ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class B shares in the share capital of the Company,

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they hold all the shares in the share capital of the Company, which are duly represented at this Meeting so that it is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Creation of seven new subclasses of shares in the class A shares of the share capital of the Company, namely the class A1 shares (the Class A1 Shares), class A2 shares (the Class A2 Shares), class A3 shares (the Class A3 Shares), class A4 shares (the Class A4 Shares), class A5 shares (the Class A5 Shares), class A6 shares (the Class A6 Shares), and class A7 shares (the Class A7 Shares), each having a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-), which will have such rights, obligations and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles), as they are proposed to be amended in items 3 to 5 of the agenda;

2. Reclassification of the ninety-five thousand three hundred eighty-two (95,382) class A shares, having a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-) each, into thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A1 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A2 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A3 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A4 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A5 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A6 Shares and thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A7 Shares, each having a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-);

3. Amendment to and full restatement of article 5.1 of the articles of association (the Articles) of the Company;

4. Amendment to and full restatement of article 6.6 of the Articles in order to reflect the creation and reclassification as proposed above;

5. Amendment to and full restatement of article 15 of the Articles;

6. Decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety thousand seven hundred fifty Canadian Dollars (CAD 190,750.-) in order to bring it from its present amount of one million five hundred thirty-six thousand five hundred fourteen Canadian Dollars (CAD 1,536,514.-) represented by seven hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-seven (768,257) shares in registered form with a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-) each, to one million three hundred forty-five thousand seven hundred sixty-four Canadian Dollars (CAD 1,345,764.-) by the redemption and cancellation of the ninety-five thousand three hundred and seventy-five (95,375) class B shares of the Company having a nominal value of two Canadian Dollars (CAD 2.-) each (the Class B Shares);

7. Approval of the payment to Hudson's Bay Trading Company of five million three hundred thousand United States Dollars (USD 5,300,000) in consideration for the redemption at fair market value of the Class B Shares mentioned above, it being understood that the redemption price shall be paid in kind, and subsequent cancellation of the Class B Shares mentioned under item 6;

8. Amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the redemption and subsequent cancellation of the Class B Shares;

9. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the reclassification of the existing shares and the redemption and cancellation of the Class B Shares in the register of shareholders of the Company; and

10. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create seven new subclasses of shares in the class A shares of the share capital of the Company, namely the class A1 shares (the Class A1 Shares), class A2 shares (the Class A2 Shares), class A3 shares (the Class A3 Shares), class A4 shares (the Class A4 Shares), class A5 shares (the Class A5 Shares), class A6 shares (the Class A6 Shares) and class A7 shares (the Class A7 Shares), each having a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-), which will have such rights, obligations and features as set out in the Articles.

Second resolution

The Shareholders resolve to reclassify the ninety-five thousand three hundred eighty-two (95,382) class A shares, having a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-) each, into thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A1 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A2 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A3 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A4 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A5 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A6 Shares, and thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A7 Shares, each having a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-) each.

As a result of such reclassification,

(i) Shareholder 1 now owns five hundred seventy-seven thousand five hundred (577,500) optionally redeemable preferred shares, and

(ii) Shareholder 2 now owns ninety-five thousand three hundred eighty two (95,382) class A shares divided into thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A1 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A2 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A3 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A4 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A5 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A6 Shares, thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A7 Shares and ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class B shares,

all in registered form with a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-) each, subscribed and paid-up in full.

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles of the Company, which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one million five hundred thirty-six thousand five hundred fourteen Canadian Dollars (CAD 1,536,514.-) represented by seven hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-seven (768,257) shares divided into (i) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A1 Shares (in case of plurality, the Class A1 Shares and individually, a Class A1 Share), (ii) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A2 Shares (in case of plurality, the Class A2 Shares and individually, a Class A2 Share), (iii) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A3 Shares (in case of plurality, the Class A3 Shares and individually, a Class A3 Share), (iv) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A4 Shares (in case of plurality, the Class A4 Shares and individually, a Class A4 Share), (v) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A5 Shares (in case of plurality, the Class A5 Shares and individually, a Class A5 Share), (vi) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A6 Shares

(in case of plurality, the Class A6 Shares and individually, a Class A6 Share), (vii) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A 7 Shares (in case of plurality, the Class A 7 Shares and individually, a Class A7 Share), (viii) ninety-five thousand three hundred seventy-five (95,375) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share) (collectively, the Alphabet Shares, individually, an Alphabet Share), and (ix) five hundred seventy-seven thousand five hundred (577,500) optional redeemable preferred shares (the ORPS and, collectively with the Alphabet Shares, the Shares) all in registered form with a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-) each, subscribed and paid-up in full."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate article 6.6 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **6.6.** In the event of a reduction of share capital of the Company, the Alphabet Shares may only be reduced through the repurchase and cancellation of a Class of Shares, in whole but not in part, as may be determined from time-to-time by the Board and approved by the General Meeting. The repurchase and cancellation of a whole Class of Shares shall be made in the following order: (i) the Class B Shares, (ii) the Class A7 Shares, (iii) the Class A6 Shares, (iv) the Class A5 Shares, (v) the Class A4 Shares, (vi) the Class A3 Shares, (vii) the Class A2 Shares and (viii) the Class A1 Shares. However, in case of the repurchase and cancellation of the Class A1 Shares, the Shareholders may only proceed to such repurchase and cancellation if a number of ordinary shares representing an aggregate value equal to at least to the equivalent in Canadian dollars of EUR 12,500 are issued by the Company.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a whole Class of Shares (in the order provided above), each such redeemed Class of Shares entitles the holder or holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the total cancellation amount as determined by the Board and approved by the General Meeting with respect to the Class of Shares to be redeemed, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class shall receive from the Company an amount equal to the fair market value per Share, as determined by the Board for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend and fully restate article 15 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. Each ORPS entitles its holder, pro rata the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in the Company, to a preferential and cumulative dividend equal to 8% of the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) in the Company (the ORPS Coupons), subject to the Company generating sufficient annual net profits to pay dividends equal to 8% of the ORPS Premium Reserve Account. If the Company generates sufficient profits to declare the ORPS Coupons, the latter can either be distributed to ORPS holders or it can be carried forward and incorporated into the ORPS Premium Reserve Account (and be taken into account as share premium paid in for the ORPS). If for a given year, the Company does not generate sufficient profits to declare the ORPS Coupons, the ORPS Premium Reserve Account cannot grow by more than annual net profits) for that year.

15.3. The Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares and Class A7 Shares entitle its holder or their holders to a percentage of the face value of such sub-classes in the following manner:

- (i) Class A1 Shares shall give right to a dividend corresponding to 0.1% of the face value of such shares;
- (ii) Class A2 Shares shall give right to a dividend corresponding to 0.2% of the face value of such shares;
- (iii) Class A3 Shares shall give right to a dividend corresponding to 0.3% of the face value of such shares;
- (iv) Class A4 Shares shall give right to a dividend corresponding to 0.4% of the face value of such shares;
- (v) Class A5 Shares shall give right to a dividend corresponding to 0.5% of the face value of such shares;
- (vi) Class A6 Shares shall give right to a dividend corresponding to 0.6% of the face value of such shares; and
- (vii) Class A7 Shares shall give right to a dividend corresponding to 0.7% of the face value of such shares.

15.4. In addition, Class A7 Shares shall give right to all the profit remaining once the preferential dividend due with respect to the sub-classes of class A shares i.e. the Class A1 Shares, Class A2 Shares, Class A3 Shares, Class A4 Shares, Class A5 Shares, Class A6 Shares and Class A7 Shares and the ORPS has been allocated. Once the Class A7 Shares are redeemed, the Class A6 Shares would attract the economic rights previously allocated to the Class A7 Shares (i.e. give right to all the profit remaining once the preferential dividend due with respect to the remaining sub-classes of the class A shares and the ORPS has been allocated), and so on until the Class A1 Shares are redeemed.

15.5. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred ninety thousand seven hundred fifty Canadian Dollars (CAD 190,750.-) in order to bring it from its present amount of one million five hundred thirty-six thousand five hundred fourteen Canadian Dollars (CAD 1,536,514.-) represented by seven hundred sixty-eight thousand two hundred fifty-seven (768,257) shares in registered form with a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-) each, to one million three hundred forty-five thousand seven hundred sixty-four Canadian Dollars (CAD 1,345,764.-) by the redemption and cancellation of the Class B Shares.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to cancel the Class B Shares with immediate effect and to approve the payment to Shareholder 2 of five million three hundred thousand United States Dollars (USD 5,300,000.-) in consideration for the redemption at fair market value of the Class B Shares mentioned above, it being understood that the redemption price shall be paid in kind to Shareholder 2.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the redemption and cancellation of the Class B Shares so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one million three hundred forty-five thousand seven hundred sixty-four Canadian Dollars (CAD 1,345,764.-) represented by six hundred seventy-two thousand eight hundred eighty-two (672,882) shares divided into (i) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A1 Shares (in case of plurality, the Class A1 Shares and individually, a Class A1 Share), (ii) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A2 Shares (in case of plurality, the Class A2 Shares and individually, a Class A2 Share), (iii) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A3 Shares (in case of plurality, the Class A3 Shares and individually, a Class A3 Share), (iv) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A4 Shares (in case of plurality, the Class A4 Shares and individually, a Class A4 Share), (v) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A5 Shares (in case of plurality, the Class A5 Shares and individually, a Class A5 Share), (vi) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A6 Shares (in case of plurality, the Class A6 Shares and individually, a Class A6 Share), (vii) thirteen thousand six hundred twenty-six (13,626) Class A 7 Shares (in case of plurality, the Class A 7 Shares and individually, a Class A7 Share) (collectively, the Alphabet Shares, individually, an Alphabet Share), and (viii) five hundred seventy-seven thousand five hundred (577,500) optional redeemable preferred shares (the ORPS and, collectively with the Alphabet Shares, the Shares) all in registered form with a par value of two Canadian Dollars (CAD 2.-) each, subscribed and paid-up in full."

Ninth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the reclassification of the existing shares and the redemption and cancellation of the Class B Shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trentième jour de septembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Hudson's Bay Company Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.409 et au capital social d'un million cinq cent trente-six mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 1.536.514,-) (la Société). La Société a été constituée le 11 juillet 2008 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°1991 du 14 août 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juin 2013 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

I. True North Retail Investments I Inc., une société constituée par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe à Incorporating Services Ltd., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 9808, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée à la Division des Sociétés du Delaware (Delaware Division of Corporations) sous le numéro 4048912 (l'Associé 1),

possédant cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577.500) parts sociales privilégiées rachetables optionnelles dans le capital social de la Société,

représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

II. Hudson's Bay Trading Company, L.P., une société en commandite (limitedpartnership) organisée selon les lois des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Cricket Square, Hutchins Drive, P.O. Box 2681, Grand Cayman KY1-III, Iles Caïmans, et inscrite au Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro 56564 (l'Associé 2),

possédant quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-deux (95.382) parts sociales de classe A et quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe B dans le capital social de la Société,

représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Qu'ils détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société, lesquelles sont dûment représentées à cette Assemblée de sorte qu'elle est valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Création de sept nouvelles sous-classes de parts sociales dans la classe A de parts sociales du capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), les parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2), les parts sociales de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3), les parts sociales de classe A4 (les Parts Sociales de Classe A4), les parts sociales de classe A5 (les Parts Sociales de Classe A5), les parts sociales de classe A6 (les Parts Sociales de Classe A6) et les parts sociales de classe A7 (les Parts Sociales de Classe A7), chacune ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) qui auront ces droits, obligations et caractéristiques déterminés dans les statuts de la Société (les Statuts) tels qu'il est proposé de les modifier aux points 3 à 5 de l'ordre du jour;

2. Reclassification des quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-deux (95.382) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) chacune, en treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A1, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A2, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A3, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A4, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A5, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A6, et treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A7, chacune d'une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-);

3. Modification et refonte complète de l'article 5.1 des statuts (les Statuts) de la Société;

4. Modification et refonte complète de l'article 6.6 des Statuts afin de refléter la création et la reclassification proposées ci-dessus;

5. Modification et refonte complète de l'article 15 des Statuts;

6. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante dollars canadiens (CAD 190.750,-) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente-six mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 1.536.514,-) représenté par sept cent soixante-huit mille deux cent cinquante-sept (768.257) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) chacune, à un million trois cent quarante-cinq mille sept cent soixante-quatre dollars canadiens (CAD 1.345.764,-) par le rachat et l'annulation de quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) chacune (les Parts Sociales de Classe B);

7. Approbation du paiement à Hudson's Bay Trading Company de cinq millions trois cent mille dollars américains (USD 5.300.000,-) en contrepartie du rachat à la valeur marchande des Parts Sociales de Classe B étant entendu que le prix de rachat sera payé en nature et de l'annulation subséquente des Parts Sociales de Classe B telle que mentionnée sous le point 6.;

8. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société en vue de refléter le rachat et l'annulation subséquente des Parts Sociales de Classe B;

9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la reclassification des parts sociales existantes et le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B dans le registre des associés de la Société; et

10. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer sept nouvelles sous-classes de parts sociales dans la classe A de parts sociales du capital social de la Société, à savoir les parts sociales de classe A1 (les Parts Sociales de Classe A1), les parts sociales de classe A2 (les Parts Sociales de Classe A2), les parts sociales de classe A3 (les Parts Sociales de Classe A3), les parts sociales de classe A4 (les Parts Sociales de Classe A4), les parts sociales de classe A5 (les Parts Sociales de Classe A5), les parts sociales de classe A6 (les Parts Sociales de Classe A6) et les parts sociales de classe A7 (les Parts Sociales de Classe A7), chacune ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) qui auront ces droits, obligations et caractéristiques tels que déterminés dans les Statuts.

Deuxième résolution

Les Associés décident de reclasser les quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-deux (95.382) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) chacune, en treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A1, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A2, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A3, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A4, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A5, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A6, et treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A7, chacune d'une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) chacune.

En conséquence de ce reclassement,

(i) Associé 1 possède désormais cinq cent soixante-dix-sept mille (577,500) parts sociales privilégiées rachetables optionnelles, et

(ii) Associé 2 possède désormais quatre-vingt-quinze mille trois cent quatre-vingt-deux (95.382) parts sociales de classe A, divisées en treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A1, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A2, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A3, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A4, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A5, treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A6, et treize mille six cent vingt-six (13,626) Parts Sociales de Classe A7 et quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de Classe B,

toutes sous forme nominative d'une valeur de deux dollars canadiens (CAD 2,-) chacune, souscrites et intégralement libérées.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cinq cent trente-six mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 1.536.514,-) représenté par sept cent soixante-huit mille deux cent cinquante-sept (768.257) parts sociales divisées en (i) treize mille six cent vingt-six (13,626) parts sociales de classe A1 (au pluriel les Parts Sociales de Classe A1 et au singulier une Part Sociale de Classe A1), (ii) treize mille six cent vingt-six (13,626) parts sociales de classe A2 (au pluriel les Parts Sociales de Classe A2 et au singulier une Part Sociale de Classe A2), (iii) treize mille six cent vingt-six (13,626) parts sociales de classe A3 (au pluriel les Parts Sociales de Classe A3 et au singulier une Part Sociale de Classe A3), (iv) treize mille six cent vingt-six (13,626) parts sociales de classe A4 (au pluriel les Parts Sociales de Classe A4 et au singulier une Part Sociale de Classe A4), (v) treize mille six cent vingt-six (13,626) parts sociales de classe A5 (au pluriel les Parts

Sociales de Classe A5 et au singulier une Part Sociale de Classe A5), (vi) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de classe A6 (au pluriel les Parts Sociales de Classe A6 et au singulier une Part Sociale de Classe A6), (vii) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de classe A7 (au pluriel les Parts Sociales de Classe A7 et au singulier une Part Sociale de Classe A7) (viii) quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quinze (95.375) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et au singulier, une Part Sociale de Classe B) (ensemble, les Parts Sociales Alphabétiques, individuellement, une Part Sociale Alphabétique) et (ix) cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577.500) parts sociales privilégiées rachetables optionnelles (les ORPS et, avec les Parts Sociales Alphabétiques, les Parts Sociales) toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier et de reformuler intégralement l'article 6.6 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.6.** En cas de réduction du capital social de la Société, les Parts Sociales Alphabétiques peuvent seulement être réduites par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales dans son intégralité et non d'une partie, déterminés à tout moment par le Conseil et approuvés par l'Assemblée Générale. Le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales entière s'effectuera dans l'ordre suivant: (i) les Parts Sociales de Classe B, (ii) les Parts Sociales de Classe A 7, (iii) les Parts Sociales de Classe A6, (iv) les Parts Sociales de Classe A5, (v) les Parts Sociales de Classe A4, (vi) les Parts Sociales de Classe A3, (vii) les Parts Sociales de Classe A2, (viii) les Parts Sociales de Classe A1. Cependant, en cas de rachat et annulation des Parts Sociales de Classe A1, les Associés pourront uniquement procéder à ce rachat et à cette annulation si un nombre de parts sociales ordinaires représentant une valeur totale au moins égale à l'équivalent en dollars canadiens de EUR 12.500 est émis par la Société.

En cas de réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales entière (dans l'ordre tel que décrit au paragraphe ci-dessus), chaque Classe de Parts Sociales ainsi rachetée habilite son détenteur ou ses détenteurs (au prorata de sa/leur participation dans cette Classe de Parts Sociales) à cette partie du montant total de l'annulation que le Conseil déterminera et que l'Assemblée Générale approuvera en ce qui concerne la Classe de Parts Sociales à racheter, et les détenteurs des Parts Sociales de la Classe rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la valeur marchande par Part Sociale annulée, déterminé par le Conseil, pour chaque Part Sociale de la Classe de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier et de reformuler intégralement l'article 15 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **15.1.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Chaque ORPS donne droit à son détenteur, au prorata du capital investi (montant nominal et, selon le cas, prime d'émission) dans la Société, à un dividende cumulatif et préférentiel égal à 8% du capital investi (montant nominal et, selon le cas, prime d'émission) dans la Société (les Coupons ORPS), sous réserve que la Société génère des bénéfices nets annuels suffisants afin de payer des dividendes égaux à 8% du Compte de Réserve de Prime des ORPS. Si la Société génère des bénéfices nets annuels suffisants pour payer les coupons ORPS, ces derniers peuvent soit être distribués aux détenteurs ORPS, soit être reportés et intégrés au Compte de Réserve de Prime ORPS (et être pris en compte en tant que prime d'émission libérée pour les ORPS). Si, une année donnée, la Société ne génère pas de bénéfices nets annuels suffisants pour déclarer les Coupons ORPS, le Compte de Réserve de Prime ORPS ne peut pas être augmenté par plus que les bénéfices nets annuels pour cette année.

15.3. Les Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe A3, Parts Sociales de Classe A4, Parts Sociales de Classe A5, Parts Sociales de Classe A6 et Parts Sociales de Classe A7 habilent son propriétaire ou ses propriétaires à un pourcentage de la valeur nominale de ces sous-classes de la manière suivante:

(i) les Parts Sociales de Classe A1 donneront droit à un dividende correspondant à 0,1% de la valeur nominale de ces parts sociales;

(ii) les Parts Sociales de Classe A2 donneront droit à un dividende correspondant à 0,2% de la valeur nominale de ces parts sociales;

(iii) les Parts Sociales de Classe A3 donneront droit à un dividende correspondant à 0,3% de la valeur nominale de ces parts sociales;

(iv) les Parts Sociales de Classe A4 donneront droit à un dividende correspondant à 0,4% de la valeur nominale de ces parts sociales;

(v) les Parts Sociales de Classe A5 donneront droit à un dividende correspondant à 0,5% de la valeur nominale de ces parts sociales;

(vi) les Parts Sociales de Classe A6 donneront droit à un dividende correspondant à 0,6% de la valeur nominale de ces parts sociales; et

(vii) les Parts Sociales de Classe A7 donneront droit à un dividende correspondant à 0,7% de la valeur nominale de ces parts sociales.

15.4. En outre, les Parts Sociales de Classe A7 donneront droit à tous les bénéfices restants une fois le dividende préférentiel dû pour les sous-classes des parts sociales de classe A, i.e. les Parts Sociales de Classe A1, Parts Sociales de Classe A2, Parts Sociales de Classe A3, Parts Sociales de Classe A4, Parts Sociales de Classe A5, Parts Sociales de Classe A6 et Parts Sociales de Classe A7 et les ORPS, alloué. Une fois que les Parts Sociales de Classe A7 ont été rachetées, les Parts Sociales de Classe A6 reprendront les droits économiques attribués avant aux Parts Sociales de Classe A7 (i.e. le droit à tous les bénéfices restants une fois le dividende préférentiel dû pour les sous-classes restantes des parts sociales de classe A et des ORPS, alloué) et ainsi de suite jusqu'au rachat des Parts Sociales de Classe A1.

15.5. Les acomptes sur dividende peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividende distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.»

Sixième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille sept cent cinquante dollars canadiens (CAD 190.750) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent trente-six mille cinq cent quatorze dollars canadiens (CAD 1.536.514) représenté par sept cent soixante-huit mille deux cent cinquante-sept (768.257) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) chacune, à un million trois cent quarante-cinq mille sept cent soixante-quatre dollars canadiens (CAD 1.345.764,-) par le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B.

Septième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales de Classe B avec effet immédiat et d'approuver le paiement à l'Associé 2 de cinq millions trois cent mille dollars américains (USD 5.300.000,-) en contrepartie du rachat à la valeur marchande des Parts Sociales de Classe B, étant entendu que le prix de rachat sera payé en nature à l'Associé 2.

Huitième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent quarante-cinq mille sept cent soixante-quatre dollars canadiens (CAD 1.345.764,-) représenté par six cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-deux (672.882) parts sociales divisées en (i) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de classe A1 (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A1 et au singulier, une Part Sociale de Classe A1), (ii) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de classe A2 (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A2 et au singulier, une Part Sociale de Classe A2), (iii) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de classe A3 (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A3 et au singulier, une Part Sociale de Classe A3), (iv) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de classe A4 (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A4 et au singulier, une Part Sociale de Classe A4), (v) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de classe A5 (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A5 et au singulier, une Part Sociale de Classe A5), (vi) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de classe A6 (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A6 et au singulier, une Part Sociale de Classe A6), (vii) treize mille six cent vingt-six (13.626) parts sociales de classe A7 (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A7 et au singulier, une Part Sociale de Classe A7) (ensemble, les Parts Sociales Alphabétiques, individuellement, une Part Sociale Alphabétique) et (viii) cinq cent soixante-dix-sept mille cinq cents (577.500) parts sociales privilégiées rachetables optionnelles (les ORPS et, avec les Parts Sociales Alphabétiques, les Parts Sociales) toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale de deux dollars canadiens (CAD 2,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la reclassification des parts sociales existantes et le rachat et l'annulation des Parts Sociales de Classe B dans le registre des associés de la Société.

143685

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. Relation: LAC/2013/45970. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150541/465.

(130184483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Immo-Alma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.525.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue à Luxembourg extraordinairement en date du 28 octobre 2013

1. Le mandat des personnes suivantes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013:

- Madame Colette CONTENCIN, demeurant professionnellement à F-75007 Paris, 115 rue Saint Dominique, administrateur, administrateur-délégué et président permanent du conseil d'administration,

- Monsieur Sébastien FRANCOIS, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, administrateur,

- Mademoiselle Anne MAILLARD, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 8-10, Avenue de la Gare, administrateur.

2. Le mandat de MAYFAIR TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, commissaire aux comptes de la Société, est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013150567/21.

(130184296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

IF 1 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.301.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 septembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013150560/18.

(130184255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

IF TOP Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.300.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 septembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013150558/18.

(130184232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

IF Log 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.302.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 septembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013150556/18.

(130184239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Hung 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 122.042.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 septembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013150542/18.

(130184218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

IG TOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 113.073.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 24 septembre 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013150564/18.

(130184219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

IKB Lux Beteiligungen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.600.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 125.617.

1. Die Gesellschaft hat ihren Geschäftsführer, Herr Lutz Breidert, mit Wirkung zum Ablauf des 30. September 2013 abberufen.

2. Die Gesellschaft hat die folgende Person mit Wirkung zum 1. Oktober 2013 zu ihrem Geschäftsführer ernannt:
- Herr Dr. Frank Schaum, Bankangestellter, geboren am 29. September 1956 in Duisburg, Deutschland, geschäftsansässig in 22, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg

Dementsprechend sind die folgenden Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt:

- Herr Wolfgang Güth
- Herr Dr. Frank Schaum

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 11. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013150565/18.

(130183896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

INA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.250.

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of October,
before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

INA Super Holdings LLC., a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered address at 1209 Orange Street, City of Wilmington, State of Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of the State of Delaware under number 527942 (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Fabien Morelli, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 18 October 2013.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of INA Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million thirty-six thousand nine hundred sixteen euro (EUR 1,036,916.-), with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 28 January 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 836 of 9 April 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.250 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 26 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2167 of 5 September 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the issued capital of the Company by an amount of two hundred twenty thousand six hundred seventy-nine euro (EUR 220,679.-) so as to raise it from its present amount of one million thirty-six thousand nine hundred sixteen euro (EUR 1,036,916.-) to one million two hundred fifty-seven thousand five hundred ninety-five euro (EUR 1,257,595.-).

2 To issue two hundred twenty thousand six hundred seventy-nine (220,679) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares with payment of a share premium in a total amount of zero euro and twenty-eight cents (EUR 0.28) by the sole shareholder and accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of two hundred twenty thousand six hundred seventy-nine euro (EUR 220,679.-) so as to raise it from its present amount of one million thirty-six thousand nine hundred sixteen euro (EUR 1,036,916.-) to one million two hundred fifty-seven thousand five hundred ninety-five euro (EUR 1,257,595.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue two hundred twenty thousand six hundred seventy-nine (220,679) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for two hundred twenty thousand six hundred seventy-nine (220,679) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium of zero euro and twenty-eight cents (EUR 0.28) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable of an aggregate outstanding amount of three hundred one thousand four hundred ninety-two United States Dollars and four cents (USD 301,492.04) corresponding to two hundred twenty thousand six hundred seventy-nine euro and twenty-eight cents (EUR 220,679.28) converted at the USD/EUR exchange rate as set at 17 October 2013 of one point three six six two United States Dollar (USD 1.3662) for one euro (EUR 1.-) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of two hundred twenty thousand six hundred seventy-nine euro and twenty-eight cents (EUR 220,679.28).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the two hundred twenty thousand six hundred seventy-nine (220,679) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of zero euro and twenty-eight cents (EUR 0.28)."

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the two hundred twenty thousand six hundred seventy-nine (220,679) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million two hundred fifty-seven thousand five hundred ninety-five euro (EUR 1,257,595.-) euro divided into one million two hundred fifty-seven thousand five hundred ninety-five (1,257,595) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'octobre,
par devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

INA Super Holdings LLC, une limited liability company régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social est au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée auprès du Secretary of the State of Delaware sous le numéro 5278942 (l' «Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Fabien Morelli, demeurant professionnellement à Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privée donnée le 18 octobre 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de INA Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social d'un million trente-six mille neuf cent seize euros (EUR 1.036.916,-), dont le siège social est au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 28 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 836 du 9 avril 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.250 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 26 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2167, en date du 5 septembre 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital émis de la Société à concurrence de deux cent vingt mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 220.679,-) pour le porter de son montant actuel d'un million trente-six mille neuf cent seize euros (EUR 1.036.916,-) à un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.257.595,-).

2 Émission de deux cent vingt mille six cent soixante-dix-neuf (220.679) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de zéro euro et vingt-huit centimes (EUR 0,28) par l'associé unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital émis de la Société à concurrence de deux cent vingt mille six cent soixante-dix-neuf euros (EUR 220.679,-) pour le porter de son montant actuel d'un million trente-six mille neuf cent seize euros (EUR 1.036.916,-) à un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.257.595,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre deux cent vingt mille six cent soixante-dix-neuf (220.679) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire deux cent vingt mille six cent soixante-dix-neuf (220.679) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de zéro euro et vingt-huit centimes (EUR 0,28) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de trois cent un mille quatre cent quatre-vingt-douze Dollars des États-Unis d'Amérique et quatre cents (USD 301.492,04) correspondant à deux cent vingt mille six cent soixante-dix-neuf euros et vingt-huit centimes (EUR 220.679,28) convertis au taux de conversion en date du 17 octobre 2013 d'un point trois six six deux Dollars des États-Unis d'Amérique (USD 1.3662) pour un euro (EUR 1,-) (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux cent vingt mille six cent soixante-dix-neuf euros et vingt-huit centimes (EUR 220.679,28).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observation quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des deux cent vingt mille six cent soixante-dix-neuf (220.679) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune devant être émises avec une prime d'émission d'un montant total de zéro euro et vingt-huit centimes (EUR 0,28).»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les deux cent vingt mille six cent soixante-dix-neuf (220.679) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 1.257.595,-) divisé en un million deux cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-quinze (1.257.595,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Morelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 octobre 2013. REM/2013/1862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150574/173.

(130183909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Immo Royal Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 150.396.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} octobre 2013 que:

1. L'assemblée transfère le siège social au 4-6 avenue Victor Hugo L-1750 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013150566/15.

(130184375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Heli-Stee, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.907.

—
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Référence de publication: 2013150543/13.

(130184336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

GTI Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.383.

—
In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of October.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

GTI HOLDING S.A.L., a company incorporated and organized under the laws of Lebanon, having its registered office at Quantum Tower, 241 avenue Charles Malek Achrafieh, Beirut, Lebanon (hereafter referred to as the "Sole Member"), duly represented by David Benhamou, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Member is the sole member of GTI INVESTMENTS, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 18, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B131.383, incorporated by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on July 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2272 on October 11, 2007, whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted on December 30, 2011 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 433 on February 17, 2012 (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

1. Decrease of the corporate capital of the Company in an amount of nine hundred twenty thousand four hundred Swiss Francs (CHF 920,400.-) in order to bring from its current amount of two million two hundred seventy-one thousand Swiss Francs (CHF 2,271,000.-) represented by twenty-two thousand seven hundred and ten (22,710) shares with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each, to the amount of one million three hundred fifty thousand six hundred Swiss Francs (CHF 1,350,600.-), represented by thirteen thousand five hundred and six (13,506) shares with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each, by the redemption and cancellation of nine thousand two hundred and four (9,204) shares with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each;

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company; and

3. Any other business.

First resolution

The Sole Member decided to decrease the corporate capital of the Company in an amount of nine hundred twenty thousand four hundred Swiss Francs (CHF 920,400.-) in order to bring it from its current amount of two million two hundred seventy-one thousand Swiss Francs (CHF 2,271,000.-) represented by twenty-two thousand seven hundred and ten (22,710) shares with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each, to the amount of one million three hundred fifty thousand six hundred Swiss Francs (CHF 1,350,600.-), represented by thirteen thousand five hundred and six (13,506) shares with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each, by the redemption and cancellation of nine thousand two hundred and four (9,204) shares with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to amend article 5.1. of the articles of association of the Company that shall be read as follows:

5.1. "The corporation's corporate capital is set at one million three hundred twenty thousand six hundred Swiss Francs (CHF 1,350,600.-), represented by thirteen thousand five hundred and six (13,506) units in registered form with a par value of one hundred Swiss Francs (CHF 100.-) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about one thousand eight hundred sixty-five euro (EUR 1,865.-).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of CHF 920,400.- (nine hundred twenty thousand four hundred Swiss Franc) is valued at EUR 746,658.93 (seventy-three millions four hundred forty-eight thousand seven hundred forty-four euro forty-one cents).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the Present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

GTI HOLDING S.A.L., une société établie et organisée sous les lois de la République du Liban, ayant son siège social au Quantum Tower, 241, avenue Charles Malek, Achrafieh, Beyrouth, Liban, (ci-après désigné l'«Associé»),

dûment représenté par David Benhamou, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Associé est l'associé unique de GTI INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée, («société à responsabilité limitée») ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.383, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2272 le 11 octobre 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 30 décembre 2011, par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 433 le 17 février 2012 (ci-après désignée la «Société»),

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

1. Diminution du capital social de la Société à concurrence d'un montant de neuf cent vingt mille quatre cent francs suisses (CHF 920.400,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent soixante et onze mille francs suisses (CHF 2.271.000,-) représenté par vingt-deux mille sept cent dix (22.710) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, au montant de un million trois cents cinquante mille six cents francs suisses (CHF 1.350.600,-) par le remboursement et l'annulation de neuf mille deux cent quatre (9.204) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société; et

3. Divers.

Première résolution

L'Associé a décidé de diminuer le capital social de la Société par un montant de neuf cent vingt mille quatre cent francs suisses (CHF 920.400,-) afin de le porter de son montant actuel de deux millions deux cent soixante et onze mille francs suisses (CHF 2.271.000,-) représenté par vingt-deux mille sept cent dix (22.710) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, au montant de un million trois cents cinquante mille six cents francs suisses (CHF 1.350.600,-), représentée par treize mille cinq cent six (13.506) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune, par le remboursement et l'annulation de neuf mille deux cent quatre (9.204) parts sociales d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à un million trois cents cinquante mille six cents francs suisses (CHF 1.350.600,-) représenté par treize mille cinq cent six (13.506) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de cent francs suisses (CHF 100,-) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ mille huit cent soixante-cinq euros (EUR 1.865,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de CHF 920.400,- (neuf cent vingt mille quatre cents francs suisses) est évalué à la somme de EUR 746.658,93 (sept cent quarante-six mille six cent cinquante-huit euros quatre-vingt treize cents).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, Christian, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: BENHAMOU, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 47512. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150533/123.

(130183945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Icon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.025,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 66.588.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 22 octobre 2013

- Monsieur Daniel BOONE, né le 28 janvier 1965 à Lille, France, résidant professionnellement à 66, Boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg a été nommé en qualité de gérant de la Société avec effet au 22 octobre 2013 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Guy LANGE, démissionnaire pour cause de décès.

- La société sera engagée par la signature de deux gérants: Monsieur Michael GLEESON signant avec un second gérant.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gérant

Référence de publication: 2013150554/15.

(130184205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Ippocrate Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 596.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150553/10.

(130184061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Kompass Wohnen Hellersdorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.816.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 octobre 2013

En date du 23 octobre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Mark W. PEARSON et de Madame Seema SHAH en tant que gérants de catégorie A, avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérant de catégorie B, avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Mark GORHOLT, né le 26 novembre 1980, à Trèves, Allemagne, demeurant professionnellement au 65, bd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Mark Gorholt

Gérants de catégorie B:

- Elizabeth Timmer
- Richard Brekelmans

Gérant de catégorie C:

- Joost Tulkens

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013150603/29.

(130184149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Isalpa, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 141.093.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013150587/10.

(130184208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Inyxa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 164.102.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150584/10.

(130183993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Isolation Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 137.263.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Troisvierges, le 28.10.2013.

Référence de publication: 2013150590/10.

(130183944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

IT Consulting & Testing Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8082 Bertrange, 1, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 154.654.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013150591/10.

(130183858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Kochco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.249.

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 23 octobre 2013 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013150609/14.

(130184412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Kelly Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 168.532.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'actionnaire unique tenue le 30 septembre 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurizio MAUCERI de son poste d'administrateur, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- la société Capital OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la société devant se tenir en 2017.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Capital OPPORTUNITY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTEA S.A.

Référence de publication: 2013150608/19.

(130184200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Impact Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 11, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 162.323.

L'an deux mille dix, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur João Paulo FERREIRA DIAS, agent immobilier, née à Coimbra (Sé Nova) Portugal, le 16 janvier 1969, demeurant à L-3744 Rumelange, 13, rue des Prés.

Lequel comparant déclare être l'associé unique et gérant unique de la société à responsabilité limitée «IMPACT IMMO S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-3744 Rumelange, 13, rue des Prés, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 2094 du 8 septembre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 162323.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer le siège social de la société de L-3744 Rumelange, 13, rue des Prés à L-4320 Esch-sur-Alzette, 11, rue du X Septembre, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette".

L'autre alinéa de l'article 2 reste inchangé.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: FERREIRA DIAS, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28/10/2013. Relation: EAC/2013/13937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150572/35.

(130184524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

International Safety Hard Alloy Corporation, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 1.957.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 15.04.2013 de la société INTERNATIONAL SAFETY HARD ALLOY CORPORATION S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

2. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Luxembourg, le 15.04.2013.

INTERNATIONAL SAFETY HARD ALLOY CORPORATION S.A.

Référence de publication: 2013150552/17.

(130184349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Intellux Capital Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 133.634.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150551/10.

(130183994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Intellectual Property Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.489.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013150550/10.

(130183914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Naturepearls, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 141.976.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 28/10/2013.

Pour la société

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013150695/17.

(130183929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/10/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013150688/12.

(130184539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Rudolf STEINER Fonds fir Waldorfpädagogik, Fondation.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 45, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg G 154.

—
Bilanz zum 31. August 2013

Bezeichnung	Debit	Credit
Gründungskapital		17.575,65 €
Ergebnisvortrag		10.240,97 €
Ergebnis des Geschäftsjahres		467,92 €
Eigenmittel		<u>28.284,54 €</u>
Konto CCP	866,58 €	
Konto BCEE	8,70 €	
Konto BCEE Sparkonto	10.942,92 €	
Konto BCEE Festgeld 3 Monate	0,00 €	
Konto BCEE Festgeld 12 Monate	17.315,93 €	
Rückstellung Zuwendung für Klassenfahrt		200,00 €
Kautionen aus Instrumentenverleih		700,00 €
Abgrenzung Zinsgutschrift zum 31.08.13	50,41 €	
	<u>29.184,54 €</u>	<u>29.184,54 €</u>

Einnahmen-/Ausgabenrechnung vom 01.09.2012 bis zum 31.08.2013

Bezeichnung	Debit	Credit
Spenden nicht zweckgebunden		0,00 €
Mieteinnahmen aus Instrumentenverleih davon aus Vorjahr 0,00 €		300,00 €
Zinserträge		189,72 €
Zuwendungen Klassenfahrten o.ä.	0,00 €	
Gebühren Enregistrement Bilanz 2012	0,00 €	
Verwaltungskosten	12,00 €	
Bankkosten	9,80 €	
	<u>21,80 €</u>	<u>489,72 €</u>
Ergebnis des Geschäftsjahres	<u>467,92 €</u>	
	489,72 €	489,72 €

Ich habe die Bilanz zum 31. August 2013 des Rudolf Steiner-Fonds fir Waldorfpädagogik stichprobenartig geprüft. Ich stelle fest, dass der Jahresabschluss in Einklang mit der Buchhaltung und den Belegen ist.

Luxembourg, den 27. September 2013.

FIDUCIAIRE CLAUDE UHRES ET CIE SA

Conseils comptables et fiscaux

... rue Jean Jacoby

... LUXEMBOURG

Unterschrift

Référence de publication: 2013150754/42.

(130184065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

—
Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2013 – L130030453.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150744/11.

(130184527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Prospector Offshore Drilling S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.772.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012 – L120183137.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150743/11.

(130184513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150742/10.

(130184309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Procarlux S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 145.128.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150739/10.

(130184207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Perledecor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 12, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 172.638.

Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 28 Octobre 2013

Il résulte de l'AGE tenue ce 28 Octobre 2013 ce qui suit:

Transfert du siège social de n°14 Route de Bigonville à L-8832 Rombach, vers n°12 Rue du Faubourg à L-8824 PERLE à daté du 1^{er} novembre 2013.

PERLEDECOR Sàrl

Référence de publication: 2013150729/12.

(130183883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Platifer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3656 Kayl, 45A, rue Michel.

R.C.S. Luxembourg B 140.119.

EXTRAIT

Il découle d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privée en date du 19/07/2013:

- d'accepter la démission de ses fonctions de gérant technique:

* Monsieur DIAS BRANDAO Alberto, entrepreneur, né le 30/01/1955 à Arouca (Portugal), demeurant à L-1839 Luxembourg, 25, Rue Joseph Junck.

- d'accepter la nomination du gérant technique:

* Monsieur TEIXEIRA QUARESMA Armando, entrepreneur, né le 27/02/1963 à AROUCA (Portugal), demeurant à F-57570 MONDORFF, 1, Rue de Paris.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KAYL, le 19/07/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013150733/18.

(130184528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Norama Fund, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 171.064.

In the year two thousand and thirteenth on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of the general partner of "Norama Fund", a société en commandite par actions, with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 171 064 (hereafter the Company),

pursuant to the resolutions taken by the board of managers of the Company's general partner (the General Partner) on September 19th, 2013 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the board of managers of the General Partner pursuant to the Resolutions, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on August 21st, 2012 published, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2386 dated on September 25th, 2012.

2. Article 6 of the Articles of Incorporation reads as follows:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at nine million nine hundred eighty five thousand three hundred and fifty Swedish krona (SEK 9,985,350.-) divided into nine thousand nine hundred eighty four point thirty five (9,984.35) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-).

6.2. The authorised capital is fixed at one billion one thousand Swedish krona (SEK 1,000,001,000.-) consisting of one million (1,000,000) Ordinary Shares with a par value of one hundred Swedish krona (SEK 1,000.-) per Share and one (1) General Partner's Share with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-). Shares issued in the context of the authorised capital will be issued at a price being the highest of the par value per Share of the relevant Class or the par value per Share of the relevant Class increased by the difference between the net asset value per Share of the relevant Class and the par value per Share of the relevant Class.

6.3. The General Partner is authorised within the limits set forth herein to (i) realise any increase of the share capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner, (ii) determine the place and date of the Closing or the successive Closings, the issue price, the terms and conditions of the subscription and payment for the new Shares and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the existing Shareholders at the moment of the new issue, as fully described in the Memorandum.

6.4. This authorisation is valid for a period of five (5) years from the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by decision of the General Meeting.

6.5. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

6.6. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Companies Law, this Article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

6.7. The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted at the Special Majority.

6.8. The General Partner may issue further authorised Shares of the Company within the authorised capital without granting any preferential subscription rights to the existing Shareholders.

6.9. The General Partner may establish a share premium account into which any premium paid on any Share in addition to its par value is transferred.

The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares of any Class which the Company may repurchase from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders of whatever Class in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

3. The board of managers of the General Partner, in the Resolutions aforesaid, resolved to:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's nominal share capital of five hundred sixty-two thousand five hundred Swedish krona (SEK 562,500.-) to raise it from its current level of nine million nine hundred eighty five thousand three hundred and fifty Swedish krona (SEK 9,985,350.-) to ten million five hundred forty seven thousand eight hundred and fifty Swedish krona (SEK 10,547,850.-) by issuing five hundred sixty two point fifty (562.50) new ordinary shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-), (the New Ordinary Shares) to such subscriber as referred to in the Resolutions (the Subscribers), the New Ordinary Shares having been subscribed for and fully paid up in cash by the Subscribers as detailed in the Resolutions.

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3(5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Ordinary Shares, and

(iii) appoint and empower, with full power of substitution, Virginie PIERRU, prenamed, to appear as the representative of the board of managers of the General Partner before the undersigned notary to record the increase of share capital of the Company so effectuated in notarial form, to amend the first paragraph of Article 6.1. of the Articles and to do any formalities and to take any actions which may be necessary and proper in connection therewith.

4. All the five hundred sixty two point fifty (562.50) New Ordinary Shares have been subscribed and fully paid up by contribution in cash by the Subscribers designated in the Resolutions, the five hundred sixty-two thousand five hundred Swedish krona (SEK 562,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who states it.

5. The contribution in cash so made in an amount of five hundred sixty-two thousand five hundred Swedish krona (SEK 562,500.-) to the Company is allocated to the nominal share capital account of the Company, discharge is given to the General Partner to amend the register of Shareholders following the predicted increase in capital.

6. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital, the first paragraph of Article 6.1 of the Articles is amended so as to have the following wording:

" **6.1.** The issued and subscribed share capital of the Company is set at ten million five hundred forty seven thousand eight hundred and fifty Swedish krona (SEK 10,547,850.-) divided into ten thousand five hundred forty six point eighty five (10,546.85) Ordinary Shares with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-) each held by the Ordinary Shareholders (the "Ordinary Shares"), and one (1) General Partner's Share held by the General Partner with a par value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000.-)."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred sixty two euro (EUR 1,162.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant au nom et pour compte du conseil de gérance de l'associé commandité de «Norama Fund», une société en commandite par actions avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171 064 (ci-après la Société),

conformément aux résolutions prises par le conseil de gérance de l'associé commandité de la Société (l'Associé Commandité) en date du 19 septembre 2013 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentant le conseil de gérance de l'Associé Commandité de la Société conformément aux Résolutions, a requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2386 du 25 septembre 2012.

2. L'article 6 des Statuts a la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 9.985.350,-), divisé en neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatre virgule trente-cinq (9.984,35) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-), détenue par l'Associé Commandité.

6.2. Le capital autorisé est fixé à un milliard et mille couronnes suédoises (SEK 1.000.001.000) représenté par un million (1.000.000) d'Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1,000,-). Les Actions émises dans le cadre du capital autorisé seront émises à la plus élevée de la valeur nominale par Action de la Classe concernée ou la valeur nominale par Action de la Classe concernée augmentée de la différence entre valeur nette d'inventaire par Action de la Classe concernée et ladite valeur nominale.

6.3. L'Associé Commandité est autorisé, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles Actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les conditions de la souscription et de la libération des Actions nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants au moment de la nouvelle émission, de la manière décrite dans le Memorandum.

6.4. Cette autorisation est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication de cet acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, et pourra être renouvelée par une décision de l'Assemblée Générale.

6.5. L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des Actions représentant tout ou partie de l'émission d'Actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

6.6. A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par la Loi sur les Sociétés, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Commandité.

6.7. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Assemblée Générale adoptée à la Majorité Spéciale.

6.8. L'Associé Commandité est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droits de souscription préférentiel aux Actionnaires existants.

6.9. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les Actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions de toute Classe que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux Actionnaires de toute Classe ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

3. Le conseil de gérance de l'Associé Commandité, dans ses Résolutions précitées, a décidé:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social de cinq cent soixante-deux mille cinq cents couronnes suédoises (562.500,-SEK), pour le porter de son montant actuel de neuf millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille trois cent cinquante couronnes suédoises (9.985.350,-SEK) à dix millions cinq cent quarante-sept mille huit cent cinquante couronnes suédoises (10.547.850,-SEK) par l'émission de cinq cent soixante-deux virgule cinquante (562,50) actions ordinaires, avec valeur nominale de mille couronnes suédoises (1.000,-SEK) chacune (les Nouvelles Actions Ordinaires) aux souscripteurs désignés dans les Résolutions (les Souscripteurs), les Nouvelles Actions Ordinaires ayant été souscrites et entièrement libérées par les Souscripteurs comme il est décrit dans les Résolutions,

(ii) de supprimer, dans le cadre de l'augmentation de capital ci-dessus et conformément à l'article 32-3(5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et aux Statuts, les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants concernant les Nouvelles Actions, et

(iii) de nommer et de mandater, avec pouvoir de substitution, Virginie PIERRU, prénommée, pour représenter le conseil de gérance de l'Associé Commandité devant le notaire instrumentant afin d'acter l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, de modifier le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts et d'effectuer toutes les formalités et de prendre toutes les mesures jugées nécessaires et appropriées dans le cadre de cette augmentation de capital.

4. Toutes les cinq cent soixante-deux virgule cinquante (562,50) Nouvelles Actions Ordinaires ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par les Souscripteurs désignés dans les Résolutions, cinq cent soixante-deux mille cinq cents couronnes suédoises (562.500,-SEK), sont à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate.

5. L'apport en espèces d'un montant de cinq cent soixante-deux mille cinq cents couronnes suédoises (562.500,-SEK), est porté au compte capital social de la Société, décharge est donnée à l'Associé Commandité de modifier le registre des Actionnaires suite à la prédite augmentation de capital.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, le premier alinéa de l'article 6.1 des Statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à dix millions cinq cent quarante-sept mille huit cent cinquante couronnes suédoises (10.547.850,-SEK), divisé en dix mille cinq cent quarante-sept virgule quatre-vingt-cinq (10.547,85) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires, et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille cent soixante-deux euros (1.162,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26/09/2013. Relation: LAC/2013/43612. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29/10/2013.

Référence de publication: 2013150689/198.

(130184540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

P.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 137.314.

Rectification de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 2013.

Il est déclaré par les présentes que dans l'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 mars 2013, enregistré le 3 avril 2013 (relation LAC/2013/15199), transmis au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 15 mai 2013 (L130076830), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1586 le 03/07/2013, pour compte de la société anonyme "P.A. S.à r.l.", établie et ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg (RCS Luxembourg B 137.314).

Il y a lieu de procéder à la rectification suivante, suite à une erreur matérielle:

IL Y LIEU DE LIRE dans la «Première résolution» (second paragraphe):

«L'exercice social ayant débuté le 1^{er} avril 2012 s'est terminé anticipativement au 31 décembre 2012 et le prochain exercice a débuté au 1^{er} janvier 2013 et se terminera au 31 décembre 2013.»

AU LIEU DE LIRE dans la «Première résolution» (second paragraphe):

«L'exercice social ayant débuté le 1^{er} avril 2012 se terminera le 31 mars 2013 et le prochain exercice débutera le 1^{er} avril 2013 pour se terminer le 31 décembre 2012.»

mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Signé: P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24/09/2013. Relation: LAC/2013/43361. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 30/09/2013.

Référence de publication: 2013150719/27.

(130184387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Omnium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 117.871.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 3 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013150716/11.

(130184290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Octava Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.817.

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth of October;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Avezzano Trading Limited, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Vasilissis Freiderikis, 20, El Greco House, 1st Floor, Flat/Office 104, 1066 Nicosia, Cyprus,

here represented by Mr John KLEYNHANS, with professional address in 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Octava Immobilienbeteiligungs S.à r.l.", (the "Company"), established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 132817, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on October 5, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2677 of the 22nd of November 2007 and whose articles have been amended pursuant to a deed of Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on November 12, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 134 of the January 17, 2008.

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");

4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company; and approves the intermediary accounts issued for the tax authorities within the context of the present dissolution.

5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Shareholder declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Shareholder renounces formally the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze octobre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Avezano Trading Limited, une société à responsabilité limitée de droit chypriote, ayant son siège social au Vasillissis Freiderikis, 20, El Greco House, 1st Floor, Flat/Office 104, 1066 Nicosie, Chypre,

ici représenté par Monsieur John KLEYNHANS, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg,

en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Octava Immobilienbeteiligungs S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132817, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2677 du 22 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 134 du 17 janvier 2008.

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société; et approuve les comptes intérimaires émis pour les autorités fiscales dans le cadre de la présente dissolution.

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. KLEYNHANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2013. LAC/2013/47318. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013150705/118.

(130184204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

NetBiz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 114.051.

Extrait du Procès-verbal d'Assemblée Générale du 18 mars 2011

L'assemblée décide de nommer Compagnie Européenne de Révision ayant son siège social au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B37039, en tant que commissaire aux comptes. Son mandat s'achèvera lors de la tenue de l'Assemblée Générale de 2015.

Document rectificatif:

L110053174

Déposé le 05/04/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013150681/16.

(130184481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Orange India Holdings SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 132.751.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013150709/11.

(130184491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Ostria Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 169.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013150710/10.

(130184181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Vericom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 51.203.

Rectificatif de l'extrait numéro L130139132 déposé le 8 août 2013

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire en date du 29 juin 2012

Reconduction des mandats des administrateurs

- Yvon HELL, administrateur
- Dominique DELABY, administrateur
- Géraldine LOPEZ, administrateur

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Reconduction du mandat de commissaire

- FIDAL INTERNATIONAL S.A.

Le mandat de commissaire ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Reconduction du mandat de l'administrateur-délégué

- Dominique DELABY, administrateur-délégué

Le mandat de l'administrateur-unique ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013151452/23.

(130184968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Three Screen Media, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 21, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 179.236.

Resolution of the Shareholders on appointment of a Member of the Board of Directors/Director of the Company Three Screen Media, Société Anonyme

All shareholders of the company with total 100% of shares and therefore 100% of voting rights hereby unanimously adopt the following resolution:

Mr Sandi Nemet, 8, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg, GD Luxembourg

is appointed to a position of a Board of Directors/Director for the mandate of six years from the date of this resolution.
October 1, 2013

Signed on the basis of Power of Attorney
Luxembourg, 29.10.2013.

Signature.

Résolution de l'Assemblée Générale sur la nomination d'un membre du Conseil d'administration / Administrateur de la Société Three Screen Media, Société Anonyme

Tous les actionnaires de la société avec un total de 100% des actions et donc 100% des droits de vote adopte par la présente à l'unanimité la résolution suivante:

Monsieur Sandi Nemet, 8, rue Charles IV, L-1309 Luxembourg, GD Luxembourg

est nommé à un poste d'un Conseil d'Administration / administrateur pour le mandat de six ans à compter de la date de la présente résolution.

1^{er} octobre 2013

Signé sur la base d'une autorisation
Luxembourg, le 29.10.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013151428/26.

(130185100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

World International Building Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 181.219.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le quinzième jour du mois d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "YES EUROPE", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 150454,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée -Siège social

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "WORLD INTERNATIONAL BUILDING S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la mise en location, l'administration, la mise en valeur et la cession de ses propres biens mobiliers et immobiliers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets, marques et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers, bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

La gérance est autorisée à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. la gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "YES EUROPE", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

2. Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, né à Saint-Mard (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2013. LAC/2013/47326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151466/136.

(130184861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Ter-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 110.537.

—
Rectificatif du bilan déposé le 21/12/2009 - réf. L090196279.04

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29/10/2013.

Signature.

Référence de publication: 2013151425/11.

(130184659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Solax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.248.

L'an deux mille treize.

Le huit octobre

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOLAX S.A., avec siège sociale à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.248 (NIN 2010 2224 540),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 octobre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2589 du 26 novembre 2010, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2013, en voie de formalisation,

au capital social de deux cent douze mille quatre cents Euros (EUR 212.400.-), représenté par mille soixante-deux (1.062) actions d'une valeur nominale de deux cents Euros (EUR 200.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- a) Augmentation du capital souscrit à concurrence du montant de SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 7.200.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 212.400.-) au montant de DEUX CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 219.600.-) par l'émission de trente-six (36) actions nouvelles d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (EUR 200.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) Constatation que l'actionnaire Monsieur Alfred BRICKA renonce à son droit de souscription préférentiel.

c) Souscription des trente-six (36) actions nouvelles par l'actionnaire existant Monsieur Laurent BRICKA, administrateur de sociétés, demeurant à F-67000 Strasbourg, 3, rue des Mineurs, et libération de ces actions par un apport en nature.

2.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 219.600.-), représenté par mille quatre-vingt-dix-huit (1.098) actions d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (EUR 200.-) chacune."

3.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

a) L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de SEPT MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 7.200.-) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 212.400.-) au montant de DEUX CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 219.600.-) par l'émission de trente-six (36) actions nouvelles d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (EUR 200.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

b) L'assemblée générale constate que l'actionnaire Monsieur Alfred BRICKA renonce à son droit de souscription préférentiel.

c) Souscription - LIBÉRATION

La souscription et la libération des trente-six (36) actions nouvelles a eu lieu par l'actionnaire existant Monsieur Laurent BRICKA, administrateur de sociétés, demeurant à F-67000 Strasbourg, 3, rue des Mineurs, et ont été libérées par un apport en nature, consistant dans l'apport de quatre cent cinquante (450) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée de droit français LORCA, avec siège social à F-67000 Strasbourg, 16, Boulevard Tauler, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Strasbourg sous le numéro 410 095 947.

Le souscripteur déclare que les actions dont apport ci-avant sont quittes et libres de tout engagement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 les prédicts apports en nature ont fait l'objet d'un rapport sur un apport autre qu'en numéraire qui a été établi par le réviseur d'entreprises agréé, la société à responsabilité limitée Statera Audit, avec siège social à L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 156.148, établi en date du 7 octobre 2013, dont les conclusions ont la teneur suivante:

Conclusion:

Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 36 actions, ayant une valeur nominale d'EUR 200,00 chacune, à émettre en contrepartie.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le notaire soussigné et tous les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX CENT DIX-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (EUR 219.600.-), représenté par mille quatre-vingt-dix-huit (1.098) actions d'une valeur nominale de DEUX CENTS EUROS (EUR 200.-) chacune."

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145760/86.

(130177655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

OLFI Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.358.110,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.806.

Les comptes annuels pour la période du 4 mars 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148245/11.

(130181214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.
